

Deux prix d'écriture CODES

Les étudiant(e)s doivent avoir soumis leur candidature 2021 complète pour le 2 septembre avant minuit au CODES à l'adresse courriel suivante : codes-psychiatrie@umontreal.ca

1. Prix d'écriture CODES pour les étudiant(e)s à la maîtrise sciences biomédicales option sciences psychiatriques, 500 \$

Prix offert aux étudiant(e)s à la maîtrise en Sciences biomédicales option sciences psychiatriques pour un projet d'écriture scientifique en lien avec leur projet de mémoire ou d'autres travaux faits avec des professeur(e)s au sein du Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal visant le transfert de connaissances (ex. article scientifique, article de vulgarisation, site web, document destiné à des patient(e)s ou professionnel(le)s, etc.).

À titre d'exemple, les écrits peuvent transmettre les résultats de leurs travaux de recherche, mais peuvent aussi résumer l'état des lieux, la revue de la littérature scientifique à l'origine du projet de maîtrise ou encore vulgariser les résultats de travaux antérieurs de leur équipe de recherche.

Critères d'évaluation :

- Originalité de l'idée ;
- Qualité de l'écriture, structure et clarté du texte ;
- Qualité scientifique et rigueur ;
- Niveau d'écriture adapté au public cible ;
- Impact potentiel de rayonnement (que ce soit auprès du grand public, de la population universitaire ou scientifique).
- Rôle de l'étudiant(e) (doit être un rôle principal dans ce projet d'écriture). Il devra donc être décrit dans la lettre de présentation de l'étudiant(e) ;
- Le niveau d'avancement de l'étudiant(e) (tant au niveau de la maîtrise que du projet de recherche) sera pris en compte (ex. Deuxième session du programme de maîtrise, étudiant(e) actuellement en rédaction de son protocole). Il devra donc être décrit dans la lettre de présentation de l'étudiant(e).
- Le document présenté peut être rédigé en français ou en anglais.

P.S. Le but de ce prix est principalement de permettre aux étudiant(e)s en début de parcours d'études supérieures d'obtenir des prix et de se familiariser tôt à l'importance du transfert des connaissances et à développer des aptitudes en ce sens.

Le manuscrit, la lettre de présentation et un CV de l'étudiant(e) **doivent être déposés 3 semaines avant la Journée de la recherche du Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal à chaque année.** Les candidatures seront évaluées par un jury mis sur pied par le responsable des bourses du CODES.

Admissibilité :

- Est admissible au concours l'étudiant(e) inscrit à la maîtrise du programme sciences biomédicales option sciences psychiatriques et ayant une production rendue publique dans

les 12 mois précédant la date de clôture (3 semaines avant la Journée annuelle de la recherche du département).

- Dans le cas d'articles publiés électroniquement, la date de parution électronique fait foi.
- Dans le cas de publications comportant plusieurs auteur(e)s, les règles suivantes s'appliquent :
 - Si plus d'un étudiant(e)-chercheur(-se) a contribué au même titre à la production, que les deux ont un rôle principal dans la production et que leur contribution est directement mentionnée comme égale dans la publication ou dans la lettre de présentation (et confirmé par le ou la superviseur(e)) le prix est partagé entre eux, si les deux étudiant(e)s sont admissibles.
- Un étudiant(e)-chercheur(-se) peut présenter une seule demande par concours et une seule fois la même production et pour un seul prix du Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal à la fois.

2. Prix d'écriture CODES pour les étudiant(e)s au doctorat en sciences biomédicales option sciences psychiatriques, 500 \$

Prix offert aux étudiant(e)s au doctorat en sciences biomédicales option sciences psychiatriques pour un projet d'écriture scientifique en lien avec leur projet de thèse ou d'autres travaux faits avec des professeur(e)s au sein du Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal, visant le transfert de connaissances (ex. article scientifique, article de vulgarisation, site web, document destiné à des patient(e)s ou professionnel(le)s, etc.).

À titre d'exemple, les écrits peuvent transmettre les résultats de leurs travaux de recherche mais peuvent aussi résumer l'état des lieux, la revue de la littérature scientifique à l'origine du projet de doctorat ou encore vulgariser les résultats de travaux antérieurs de leur équipe de recherche.

Critères d'évaluation :

- Originalité de l'idée ;
- Qualité de l'écriture, structure et clarté du texte ;
- Qualité scientifique et rigueur ;
- Niveau d'écriture adapté au public cible ;
- Impact potentiel de rayonnement (que ce soit auprès du grand public, de la population universitaire ou scientifique) ;
- Rôle de l'étudiant(e) (doit être un rôle principal dans ce projet d'écriture). Il devra donc être décrit dans la lettre de présentation de l'étudiant(e) ;
- Le niveau d'avancement de l'étudiant(e) (tant au niveau du doctorat que du projet de recherche) sera pris en compte (ex. Deuxième session du programme de doctorat, étudiant(e) actuellement en rédaction de son protocole). Il devra donc être décrit dans la lettre de présentation de l'étudiant(e) ;
- Le document présenté peut être rédigé en français ou en anglais.

P.S. Le but de ce prix est principalement de permettre aux étudiant(e)s en début ou en cours de doctorat d'obtenir des prix et de se familiariser tôt à l'importance du transfert des connaissances et à développer des aptitudes en ce sens.

Le manuscrit, la lettre de présentation et un CV de l'étudiant(e) doivent être déposés **3 semaines avant la Journée de la recherche du Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal à chaque année**. Les candidatures seront évaluées par un jury mis sur pied par le responsable des bourses du CODES.

Admissibilité :

- Est admissible au concours l'étudiant(e) inscrit au doctorat du programme en sciences biomédicales option sciences psychiatriques et ayant une production rendue publique dans les 12 mois précédant la date de clôture (3 semaines avant la Journée annuelle de la recherche du département) ;
- Dans le cas d'articles publiés électroniquement, la date de parution électronique fait foi ;
- Dans le cas d'un article accepté pour publication dans une revue avec révision par les pairs, la date de la lettre d'acceptation ;
- Dans le cas de publications comportant plusieurs auteur(e)s, les règles suivantes s'appliquent :
 - Si plus d'un étudiant(e)-chercheur(-se) a contribué au même titre à la production, que les deux ont un rôle principal dans la production et que leur contribution est directement mentionnée comme égale dans la publication ou dans la lettre de présentation (et confirmé par le ou la superviseur(e)) le prix est partagé entre eux, si les deux étudiant(e)s sont admissibles.
- Un étudiant(e)-chercheur(-se) peut présenter une seule demande par concours et une seule fois la même production et pour un seul prix du Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal à la fois.